

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 13 avril 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-30**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 13 avril 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 3 avril 2026.

Point de l'ordre du jour :

5.5. Dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en maïeutique (DFASMa)

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du conseil académique du 31 mars 2026,

Exposé de la décision :

le conseil académique doit approuver le dossier de demande d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en maïeutique (DFASMa).

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du dossier de demande d'accréditation de l'établissement à délivrer des formations en maïeutique (DFASMa), conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 28
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 4	Votes exprimés : 28
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 15
	Pour : 28
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis et pièces du conseil académique du 31 mars 2026

Fait à Tours,